



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 171-2026 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS MUNICIPAUX

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de la Municipalité d'Ormstown, le 2 mars 2026 :

RÈGLEMENT N° 171-2026 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS MUNICIPAUX

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs de la Municipalité d'Ormstown.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville d'Ormstown, situé au 5 rue Gale, Ormstown (Québec), J0S 1K0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur le 10^e jour de mars 2026.

Donné à Ormstown, ce 10 mars 2026.

[original signé]

Me Antonina Roudavina
Greffière et Directrice des Affaires juridiques